

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 012-3516/18/BM

■ Soutien financier et logistique à la réalisation du voyage de la frégate Hermione et à sa première escale au Vieux Port de Marseille MET 18/6622/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association Hermione La Fayette conduit depuis plus de 20 ans le projet Hermione à Rochefort avec pour première étape, la reconstruction à l'identique de l'Hermione, la frégate qui emmena La Fayette en Amérique.

Le site de l'Hermione est un des sites touristiques majeurs de la région Nouvelle Aquitaine. Depuis son ouverture au public en 1997, le site a reçu plus de 4,5 millions de visiteurs.

Après le défi réussi de la construction d'une frégate royale du XVIIIème siècle, l'Hermione est aujourd'hui un navire à flots et navigant.

L'association HLF, armateur du navire, a réalisé avec succès le voyage Hermione 2015, le voyage inaugural de la frégate sur les traces de La Fayette.

Un périple de plus de 4 mois, plus de 10 000 miles parcourus, au cours desquels la frégate et son équipage ont enchaîné des escales triomphales dans les principaux ports de la côte est des Etats Unis (13 au total), au Canada et aussi en France, à Brest et à Bordeaux.

En 2016, la frégate a repris ses navigations au large des côtes françaises, et participé comme invitée d'honneur aux fêtes maritimes internationales de Brest.

L'Hermione navigue avec un équipage singulier, composé pour partie de professionnels mais également de jeunes volontaires sélectionnés sur leurs motivations et aptitudes physiques, prêts à embarquer dans

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Février 2018

une formidable aventure humaine, pour y apprendre les manœuvres à bord d'un vieux gréement et se mesurer aux contraintes de la vie à bord d'une frégate.

Depuis fin 2014, et les premiers essais à la mer de la frégate, l'Association Hermione-La Fayette a déjà formé plus de 230 jeunes volontaires.

Aujourd'hui le projet Hermione est véritablement incarné par ces jeunes de tous horizons, venus se former à l'école de la mer.

Pour l'avenir, l'Association Hermione souhaite conserver ce modèle et continuer de former des jeunes désireux de rejoindre une aventure maritime hors du commun.

Le prochain grand voyage de l'Hermione est programmé pour le printemps 2018 avec pour destination les ports des rivages français et étrangers de la Méditerranée.

Un périple de plus de 4 mois, de Février, à Juin 2018 au départ de Rochefort, et plus précisément en avril 2018 à Marseille.

L'Association Hermione-La Fayette propose aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), candidats à une escale de l'Hermione, d'apporter leur soutien financier et logistique à la réalisation du voyage de la frégate. En retour, les villes ou EPCI bénéficieront de contreparties associées à l'image de la frégate, sa notoriété, et son impact auprès du grand public et des médias.

La Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) a souhaité accueillir l'Hermione sur son Territoire, dans le Vieux-Port de Marseille du 12 au 16 avril 2018.

Le navire sera amarré sur le quai de la Fraternité dans le Vieux-Port de Marseille et sera ouvert au public.

Formidable vecteur de promotion, l'Hermione battra pavillon de la Métropole.

Chaque visite de la frégate Hermione suscite un réel engouement du public et des médias (en 2015 : 85 sujets sur TF1, France 2, France 3, M6 , 51 heures de Tv en France, 2000 articles de presse en France , 340 reportages TV et 2 400 sujets à l'international, 15 millions de pages vues sur les médias sociaux de l'Hermione) et génère d'importantes retombées économiques pour l'ensemble des acteurs locaux.

A ce titre Il est proposé une convention de partenariat avec l'association Hermione La Fayette et une participation financière de 50 000€ TTC pour l'organisation de cet évènement ainsi qu'une participation logistique évaluée à 42 950 € TTC répartie comme suit :

- 7 950 € TTC relatif à l'exemption totale de redevance pour l'utilisation du terre , du poste à flot, et la consommation des fluides (eau électricité) au quai de la Fraternité du 12 au 16 Avril 2018 .

-35 000 € TTC Valorisation de la campagne de communication l'Hermione à Marseille : création et design du visuel, impression du visuel, affichage sur tout le réseau métropolitain, création et valorisation du contenu sur les supports digitaux

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Février 2018

- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les demandes de subventions qui émanent des associations qui portent des projets d'envergure nationale conduisent la Métropole à répondre au cas par cas et à titre exceptionnel pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par cette association dans le rayonnement et l'attractivité du territoire notamment en matière de communication.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de la Métropole d'un montant de 92 950 € TTC répartis comme suit :

- 50 000 euros TTC sous forme de subvention directe,
- 42 950 euros TTC sous forme de mise à disposition de moyens logistiques et humains à l'organisation de l'évènement.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Hermione La Fayette.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropole centralisé.
A 310 / 022/ 6574

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Vice-Président honoraire du Sénat

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Février 2018